

Image not found or type unknown



Litige restitution dépôt de garantie

Par **emmavol**, le **13/09/2015** à **13:31**

Bonjour

locataire d'un 2 pièces meublé que j'ai quitté au 1 mai 2015, au moment de la restitution du dépôt de garantie- avec 2 mois de retard- l'agence de location me retient une reproduction d'une deuxième clef pour un montant de 94 euros et perdue par la locataire précédente. je précise que j'ai bien sur rendue cette deuxième clef lors de la remise du logement.

Emmavol

Par **janus2fr**, le **13/09/2015** à **15:25**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre !

Combien de clés vous ont été remise lors de votre entrée (nombre de clés noté sur l'état des lieux d'entrée).

Même question pour le nombre de clés que vous avez rendu à votre départ (noté sur l'état des lieux de sortie).

S'il en manque, il est normal que le bailleur vous les compte, s'il n'en manque pas, bien entendu il ne le peut pas.